



Lundi 24 mai 2010

36^{ème} SLALOM D'ABOLENS-HANNUT

asbl Motor Club Hannutois lg 29 N° entreprise 0.415.025.188

Président : JAMOUL Olivier Vice-présidents : DELCOURT Jacques & DORMAL Jean-Claude
Secrétaire : JADOT Joseph Trésorier : JAMOUL Dany

Contrôle administratif préliminaire : Garage DIET, rue de Lens-Saint-Servais, 30 à ABOLENS (Hannut)

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: JAMOUL Dany	Lic. ASAF N° 630
Adjoints :	: DIET Emile	Lic. ASAF N° 628
	: JAMOUL Eric	Lic. ASAF N° 629
Directeur de sécurité	: JAMOUL Olivier	Lic. ASAF N° 631
Adjoints :	: DELCOURT Jacques	Lic. ASAF N° 627
	: SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N° 419
Secrétaire du meeting	: BOLLY Laurette	Lic. ASAF N° 632
Relations concurrents	: JADOT Joseph	Lic. ASAF N° 410
Speaker:	: PIROTTE Pierrot	

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive

Président du Collège	: GEILENKIRCHEN Noël	Lic. ASAF N° 443
Adjoint	: DANZE Eddy	Lic. ASAF N° 704

Observateur ASAF : VANDERLIN Pierre Lic. ASAF N° 113

Observateur V.A.S. : DE VILDER DYCK Lic. VAS N° 132

Commission Technique

Président du Collège	: ROELS Nestor	Lic. ASAF N° 456
Adjoint	: LAMBERT François	Lic. ASAF N° 463
Stagiaire	: LEVARLET Valérie	Lic. ASAF N° 458
Secrétaire	: SAINT-REMY Chantal	Lic. ASAF N° 457

CHAPITRE 1 - GÉNÉRALITÉS

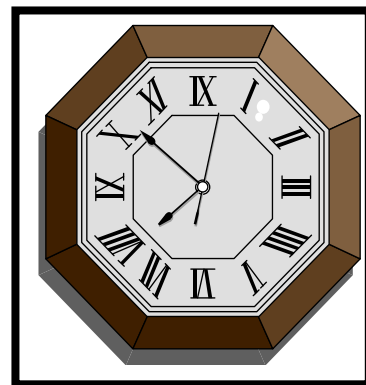
Art. 1 - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux prescriptions Sportives de l'ASAF, du Règlement Particulier Slaloms ASAF et du présent règlement.

- a. Organisateur** : MOTOR CLUB HANNUTOIS a.s.b.l.
Dénomination : 36^{ème} SLALOM D'ABOLENS Date : lundi 24 mai 2010.
Fléché depuis : la sortie de l'autoroute **E40** « BERLOZ **28 bis** ».
- b. Slalom** comptant pour le championnat V.A.S.A.F., le championnat de la Communauté Française (A.S.A.F.), le championnat des provinces du Brabant, de Liège, de Namur et du Luxembourg.
- c. Permanences** : *avant (jusqu'au 22 mai) et après l'épreuve* :
- JAMOUL Dany, rue de Lens St Servais, 20A 4280 HANNUT Tél. 019/58.87.07
 - JADOT Joseph, rue Neuve, 135, 4860 – PEPINSTER ☎ + 📠 087/46.05.19 – ☎0476/436.467
 - Email : ecolcatpep@hotmail.com Site : www.motorclubhannutois.be
- pendant l'épreuve* : Garage Diet, rue de Lens-Saint-Servais, 30 à Hannut - ABOLENS 019/588.052 ☎ 0476/436.467 (J. Jadot)

d. Timing – Le lundi 24 mai 2010 (lundi de Pentecôte)

- 09 h 00: début des vérifications administratives
- 09 h 15: début des vérifications techniques
- 09 h 30: début de la reconnaissance pédestre
- 10 h 00: fin des inscriptions
- 10 h 30: fin des vérifications administratives
- 10 h 45: fin des vérifications techniques
- 11 h 15: affichage de la liste des voitures pilotes et passagers qualifiés
- 11 h 30: fin de la reconnaissance pédestre
- 11 h 45: BRIEFING
- 12 h 00: **PREMIER DEPART**



Art. 2 - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

- a. **PILOTES ADMIS:** tous les pilotes détenteurs d'une licence « compétition » ASAF ou VAS et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.
Un pilote ne possédant pas de permis de conduire pourra toutefois piloter une voiture de la division 1, des classes 1 ou 2 (soit jusque 1400 cc) et ce, à partir de 16 ans. Il devra avoir satisfait ou satisfaire à un test d'aptitude qui se déroulera sur place avant le premier départ.
Pour les pilotes sans permis ainsi que pour ceux des voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT** par une **voirie à usage privatif** (fermée à la circulation normale). La procédure sera précisée lors du briefing.
- Catégorie PROMO :** La catégorie « PROMO » est réservée aux pilotes de la division 1 (classes 1 à 3), n'ayant jamais été classés dans un championnat (slalom ou autre). Un pilote « Promo » sans permis de conduire ne pourra, bien évidemment, piloter qu'un véhicule des classes 1 ou 2 (jusque 1400 cc)
- b. **PASSAGERS ADMIS:** à partir de 16 ans (autorisation parentale requise si pas 18 ans). Ils devront être en possession, au minimum, d'une licence "1J-L"
Le pilote accueillant un « passager » devra obligatoirement avoir, d'une part, atteint l'âge de 21 ans et, d'autre part, avoir été classé dans un championnat quel que soit le moment.
- c. **VOITURES ADMISES :** voir art. 2 du règlement particulier SLALOM ASAF.
- a. **NUMEROS :** une liste des numéros attribués pour l'année est disponible sur le site de l'A.S.A.F

Art. 3 - Participation

- a. La demande d'engagement et la fiche de vérifications techniques dûment complétées devront parvenir au secrétariat de l'épreuve **pour le 21 mai 2010 :**



BOLLY Laurette, rue Neuve, 135, 4860 – PEPINSTER Tél & fax : 087/46.05.19

→ Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve au plus tard à 10h00.

Les frais d'inscription s'élèvent à **42 € par pilote**, sauf **PROMO 30 €** et **Passagers 5€**, numéros (facultatifs) non compris (2 €)

- b. Le paiement s'effectuera en liquide le jour de l'épreuve.
- c. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes.**

Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.

Un même pilote pourra piloter deux voitures distinctes mais pas dans la même classe.

- d. La licence "compétition" pourra être obtenue auprès d'un club reconnu.
L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place. Seules des licences "1 jour" pour les passagers et les pilotes seront disponibles (prévoir une attestation médicale sur fiche médicale A.S.A.F. et l'autorisation parentale légalisée éventuelle pour les pilotes de moins de 18 ans)

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Art. 4 - Vérifications Administratives

- a. Les vérifications administratives auront lieu de 9h00 à 10h30 au **garage DIET**,
rue de Lens-Saint-Servais, 30, à Abolens.

N



Art. 5 - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents, rue de Lens-Saint-Servais, 20, à Abolens (suivre le fléchage).
- Les participants seront tenus de s'y présenter entre 9 h 15 et 10 h 45.



CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6 – Parcours

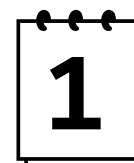
- Situation : rue de Lens-Saint-Servais et rue de la Chavée Longueur : **1450 mètres**
- Nombre de manches à effectuer : **3 ou 4.**
- Nombre de boucles par manche : **1.**
- La reconnaissance du parcours A PIED aura lieu de 9h30 à 11h30.

Art. 7 - Prescriptions de l'épreuve

- Les **départs** seront donnés à partir de 12h00, dans l'ordre des numéros, sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course et des Commissaires Sportifs.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le **PARC DES CONCURRENENTS**. Les véhicules resteront dans ce parc désigné comme **PARC FERME** durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
- Une **bâche de 4 m sur 3 m** devra **obligatoirement être placée sous la voiture lors de chacun de ses séjours dans le parc des concurrents.**

Art. 8 - Affichage - Classements

- Affichage: avant, pendant et après l'épreuve : **garage DIET, Rue de Lens-Saint-Servais, 30 à Abolens.**
- Les classements suivants seront établis:
 - *classement général (divisions 1 – 2 – 3)* - *classement général division 4*
 - *classement par classes (1 à 10)* - *classement catégorie 1 PROMO*
 - *classement inter-écuries* - *classement première dame.*



CHAPITRE 4 - FIN DE L'ÉPREUVE

Art. 9 – Proclamation des résultats

- La proclamation des résultats aura lieu à Abolens (garage DIET) à **20 h 00** ou **au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche** (voir Prescriptions Sportives de l'ASAF)
- Des coupes seront remises
 - aux trois premiers du général (div. 1 – 2 – 3),
 - aux trois premiers de chaque classe (classes 1 à 10),
 - aux trois premiers de la catégorie PROMO
 - à la première écurie,
 - à la première dame,
 - au premier pilote ASAF et au premier pilote VAS, au premier pilote liégeois, au premier pilote brabançon, au premier pilote namurois et au premier pilote luxembourgeois.
- Des souvenirs récompenseront tous les concurrents.
- La présence physique du pilote est indispensable pour prétendre à recevoir les récompenses.



CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 10 – Divers : en cas de litige, seul le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 4/04/2010 par Nicole SCHULJENKO (C.S.A.P. Liège)
et le 4/04/2010 par Pierre VANDERLIN (A.S.A.F.)

Pour accéder à l'épreuve, veuillez suivre strictement le fléchage mis en place par l'organisateur. En particulier, l'accès via la route nationale 637 au départ de Lens-Saint-Servais et par la route Nestor Bajot est impossible ! Méfiez-vous de votre GPS !

36^{ste} SLALOM VAN ABOLENS (HANNUIT) 24 mei 2010

HOOFDSTUK 1 - ALGEMEEN

Art. 1 - Definitie

Deze wedstrijd wordt ingericht in overeenstemming met het ASAF sportreglement, het bijzonder ASAF slalomreglement en voorliggend reglement.

a) **Inrichter: MOTOR CLUB HANNUTOIS Benaming: SLALOM van ABOLENS Datum: maandag 24 mei 2010.**

Aangeduid vanaf : - Afrit van autostrade E40 " BERLOZ 28 bis "

b) Slalom tellende voor **het VASAF kampioenschap, het ASAF kampioenschap, het kampioenschap van de provincies van Brabant wallon, Liège, Namur en Luxembourg.**

c) **Permanentie voor (tot 22/05/2010) en na de wedstrijd:**

JAMOUL Dany, rue de Lens-St-Servais, 20a 4280 Hannut (Abolens) tél. 019/58.87.07 – 0499/354.059

JADOT Joseph, rue Neuve, 135, 4860 – Pepinster tél+fax: 087/46.05.19 – 087/34.12.35 – 0476/436.467

email : ecolcatpep@hotmail.com

www.motorclubhannutois.be

Tijdens de wedstrijd: Garagel Diet voor Abolens tél. 0476/436.467 (J. Jadot) 0499/354.059 (D. Jamoul)

d) **Timing**

9u00 : aanvang van de controle der documenten

9u15 : aanvang van de technische controle

9u30 : aanvang van de verkenning te voet

10u00 : einde van de inschrijvingen

10u30: einde van de controle der documenten

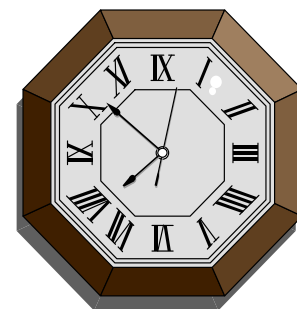
10u45 : einde van de technische controle

11u15 : uithangen van de gekwalificeerde piloten en wagens

11u30 : einde van de verkenning te voet

11u45 : briefing

12u00 : **EERSTE START**



Art. 3 Deelname

a) Het inschrijvingsformulier moet naar het secretariaat van de wedstrijd voor de 21/05/2010 zijn, BOLLY Laurette, rue Neuve, 135, 4860, PEPINSTER tel + fax: 087/46.05.19 email: ecolcatpep@hotmail.com. Het is mogelijk zich in te schrijven de dag van de wedstrijd ten laatste om 10u00.

b) De inschrijvingskosten bedragen 42 €, (promo 30 € – passagiers 5 €) nummers niet inbegrepen. De betaling gebeurt de dag van de wedstrijd.

d) **Piloten die aan de wedstrijd deelnemen met dezelfde wagen worden verzocht zich voordien in te schrijven met vermelding van de andere piloten. Het aantal piloten voor dezelfde wagen is beperkt tot 4.**

HOOFDSTUK 2 - ORGANISATIE VAN DE WEDSTRIJD

Art. 4 – De administratieve controle zal plaats hebben tussen 9u00 tot 10u30, in GARAGE Diet, te Abolens.

Art. 5 - Technische controle en deelnemerspark

a) De technische controle gebeurt aan de ingang van het deelnemerspark.

b) De deelnemers moeten er zich aan bieden tussen 9u15 en 10u45

HOOFDSTUK 3 - VERLOOP VAN DE WEDSTRIJD

Art. 6 – Omloop a) Plaats : rue de Lens-Saint-Servais, rue de la Chavée b) Lengte : 1450 meters.

c) Aantal reeksen: 3 of 4.

d) Aantal ronden per reeks: 1.

e) De verkenning van de omloop **TE VOET** zal plaats hebben van 9u30 tot 11u30.

Art.7 - Voorschriften van de wedstrijd

a) Eerste start vanaf 12u00 in numerieke volgorde behalve buitengewone beslissing van de wedstrijdleiding en de sportcommissarissen. Het vertrek zal geweigerd worden aan elk voertuig dat zich te laat aanmeldt voor het vertrek van elke reeks.

b) Na de LAATSE REEKS zullen de piloten hun voertuigen in het DEELNEMERSPARK rijden.

Voertuigen zullen daar moeten blijven **tot een halve uur na de aankomst van de laatste wagen.**

Art. 8 - Uithangen - Rangschikking

a) Uithangen: voor, tijdens en na de wedstrijd: zaal Diet, te Abolens .

b) Volgende rangschikkingen worden opgesteld: algemene rangschikking divisies 1 – 2 – 3,

rangschikking per klas (1 → 10), rangschikking Div 1 PROMO, rangschikking per renstal, eerste dame

HOOFDSTUK 4 - EINDE VAN DE WEDSTRIJD

ART. 9 - Prijsuitreiking

a) De prijsuitreiking zal plaats hebben te Abolens (garage Diet) maximum 2 uren na het einde van de laatste reeks.

b) Bekers worden uitgereikt aan de eerste drie van de algemene rangschikking (div 1 – 2 – 3), aan de eerste drie van elke klas (1 → 10), , aan de eerste drie van divisie PROMO, aan de eerste renstal, aan de eerste piloot VAS en aan de eerste dame.

Art. 10 – Algemeen - Bij geschil geldt enkel de franse tekst

Club organisateur : Motor Club Hannutois ASBL
Epreuve : 36^{ème} slalom d'ABOLENS - lundi 24 mai 2010

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 21 MAI 2010 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à :
BOLLY Laurette, rue Neuve, 135, 4860 - PEPINSTER

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu	Paiement reçu	DIVISION	NUMERO ATTRIBUE
Le/...../2010	Le/...../2010	CLASSE	

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote) *Ik ondertekende (pilot)*

Nom <i>Naam</i>	Si pseudonyme <i>Schuilnaam:</i>	Prénom <i>Voornaam:</i>	Homme/ Femme <i>Man / Vrouw</i>
...../ « »		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le	Adresse :	N°	
<i>Geboren op:</i>	<i>Adres</i>	<i>Nr</i>	
Code postal <i>Postcode:</i>	Localité <i>Gemeente :</i>		
Si nous devons vous contacter : N°Nr.Tél/Tel/ GSM : E-mail :			

- Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
- M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
- Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2010 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.
- *Na kennis te hebben genomen van het reglement ik ga de verbintenis aan deel te nemen aan de 36^{te} SLALOM van ABOLENS op 24 mei 2010 en verklaar en zeer stipt alle voorschriften ervan te zullen naleven.*
- *Bovendien, ga ik de verbintenis aan mij te onderwerpen aan elke controle op het gebruik van alcohol of doping, die mij zou worden opgelegd door inrichter, door een official of door de gewettigde overheid.*
- *Ik verklaar op mijn eer dat de ingeschreven wagen aan de reglement ASAF 2010 en aan de hieronder vermelde kenmerken beantwoordt.*

LICENCE VERGUNNING

Province	ASAF					VAS					N° Licence Nr Vergunning	Type
<i>Provincie</i>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Division 1	Promo classes 1 - 2 - 3											
Division 1	Classe 1 (0 à 1150 cc)	Classe 2 (1151 à 1400 cc)	Classe 3 (plus de 1400 cc)									
Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc)	Classe 5 (plus de 1400 cc)										
Division 3	Classe 6 (0 à 1150 cc)	Classe 7 (1151 à 1300 cc)	Classe 8 (1301 à 1750 cc)	Classe 9 (plus de 1750 cc)								
Division 4	Classe 10 Toutes classes confondues											

VOITURE Wagen (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque Merk	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....cc	<input type="checkbox"/> J/N <input type="checkbox"/> O
					Promo <input type="checkbox"/>

ECURIE - Renstal:

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Nom du 1° Pilote	Nom du 2° Pilote	Nom du 3° Pilote	Nom du 4° Pilote
.....

Date - Datum: « »

Signature du pilote précédée de la mention « Lu et approuvé »

Handtekening onder de melding « Gelezen en goedgekeurd »

Numéro attribué à la voiture :

* JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

Slalom d'ABOLENS – 24 mai 2010 N°:.....

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
...../ « »									
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque Merk	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....cc	O J/N O O
Numéros de portières		Elargisseurs de voies			
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		<p style="text-align: center;">EN ORDRE <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;">NON CONFORME <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><u>Commissaire Technique</u></p> <p>Nom/Cachet :</p> <p>Licence N°:</p>			
Extincteur					
Appui-tête					
Casque					
Fixations dans l'habitacle					
Publicités sur vitres					
Rétroviseurs Ext. / Int.					
Ornement extérieur		SECRETARIAT :			
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					

* A compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Club organisateur :
Epreuve : 36^{ème} slalom d'ABOLENS Date : 24 mai 2010

Bulletin d'inscription « PASSAGER »

N°voiture

PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :	Prénom :	Homme / Femme
.....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Né(e) le : Adresse :
 N° :

Code postal : Localité :

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N°Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PASSAGER DE LA VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Divisio n	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier 'A.S.A.F. et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'A.S.A.F.

Je déclare par la présente renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre:

- (1) l'A.S.A.F et les C.S.A.P.;
- (2) le ou les propriétaires et/ou exploitants du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit;
- (3) le ou les organisateurs de la manifestation;
- (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit;
- (5) les concurrents et les propriétaires (ou détenteurs) des véhicules participants,
- (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'A.S.A.F. toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je ne participerai à aucune épreuve sportive non autorisée ;
- c. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre aux contrôles effectués par l'autorité de contrôle antidopage compétente lors de compétitions.
- d. que je sollicite, en même temps que ma licence de pilote, la qualité de membre adhérent de l'asbl A.S.A.F, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- e. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'A.S.A.F. et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- f. que j'autorise l'A.S.A.F à utiliser les informations contenues dans ce document, dans le cadre de la promotion des sports moteurs(en l'absence de choix, la réponse est considérée positive) oui Non

g. que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via mon courtier provincial, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours après leur survenance. (Sont notamment considérés comme infirmité ou maladie grave: la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Handtekening onder de melding « Gelezen en goedgekeurd »

Fait à le / /2010